

Société Anonyme
ANDRE CITROËN

Capital : 302.460.000 Francs

117 à 167, Quai André Citroën
PARIS XV^e

METHODES REPARATIONS

NOTE TECHNIQUE

A MM. LES CONCESSIONNAIRES

N° 74 - D

CONFIDENTIELLE
(Droits de reproduction réservés)

DS 21 - DS 19a

BREAK 21 - BREAK 19a

ALLUMAGE

Bougies

Depuis le 15 Juin 1966 :

- 1° / Les berlines DS 21 (mécaniques et hydrauliques) et les Breaks 21 sont équipés de bougies SE V - Marchal 35/36.
- 2° / Les berlines DS 19a (mécaniques et hydrauliques) et les Breaks 19a sont équipés de bougies SE V - Marchal 35b.

Cet équipement convient pendant la période de rodage et pour l'utilisation courante des véhicules dans la circulation en ville et sur la plupart des routes françaises.

Pour les conducteurs qui veulent profiter au maximum des possibilités de performances élevées de leurs véhicules, vous devez conseiller l'utilisation des bougies ci-dessous :

- la bougie SE V - Marchal 35 b pour les DS 21 et Breaks 21,
- la bougie SE V - Marchal 34 S pour les DS 19 a et Breaks 19 a.

NOTE IMPORTANTE :

N'utiliser pour l'instant que les types et la marque de bougies indiqués ci-dessus.
Un tableau de correspondance avec d'autres marques de bougies sera établi prochainement.